

Assurances et Cartes d'Affaires

Maison fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE

Ferrerierie et Quincaillerie, Verres & Vitres Peinture, etc.

Spécialité; — Pebles de toutes sortes.
Nos 222 à 229 rue St-Paul
Ventes 13 et 14 St-Amable, Montréal

La maison n'a pas de commis-voysageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du marché.

P. A. GAGNON, C.A.COMPTABLE LICENCIÉ
(CHARTERED ACCOUNTANT)Chambres 215, 216, 217, Edifice
Banque de Québec
11 Place d'Armes, MONTREAL**ASSURANCE MUTUELLE
DU COMMERCE**

Contre l'incendie

Actif \$1,308 797.⁷⁰

Bureau Principal:

179 rue Girouard, St-Hyacinthe

SOLIDES PROGRES

Des méthodes d'affaires modernes, soutenues par un record, ininterrompu de traitements équitables à l'égard de ses détenteurs de polices, ont acquis à la Sun Life of Canada un progrès phénoménal.

Les assurances en force ont plus que doublé dans les sept dernières années et ont plus que triplé dans les onze dernières années. Aujourd'hui, elles dépassent de loin celles de toute compagnie canadienne d'assurance-vie.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA**
SIEGE SOCIAL MONTREAL**SOLLICITEURS DE BREVETS****INVENTIONS****Protégées en tous pays**

Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.

Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTREAL**Assurance Mont-Royal**

Compagnie Indépendante (Incendie)

17 rue St-Jean, Montréal

l'hon. H.-B. Rainville, Président,
P.-J. Perrin et J.-R. Macdonald,
gérants conjoints.**GARAND, TERROUX & CIE**

Banquiers et Courtiers

48 rue Notre-Dame O., Montréal.

L.-R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

230 rue St-André, MONTREAL

(Suite de la page 81)

positive de la part de la compagnie. Le simple silence ne saurait constituer un désistement. Ainsi, quand il y a défaut de donner avis ou de fournir des preuves de pertes dans la limite de temps requise, l'omission de souligner ceci à l'assuré n'est pas fausseté ou préjudice envers lui et on ne saurait conclure à un désistement de ces importantes conditions.

D'autre part, des actes positifs par la compagnie incompatibles avec l'exaction de l'accomplissement des conditions précédant le recouvrement seront interprétés comme un désistement de ses droits de les exiger. Par exemple, quand, sur réception d'un avis d'information de perte, la compagnie offre une certaine somme en paiement, on peut admettre qu'elle s'est désistée de l'avis plus formel de perte que la police peut réclamer; et si avant que des preuves de pertes aient été envoyées, et avant que l'assuré soit en défaut, la compagnie refuse de payer en se basant sur quelque autre chose, elle ne saurait arguer que des preuves de pertes n'ont pas été envoyées.

La condition statutaire No 20 prévoit que "nulle condition de la police ne sera jugée comme faisant l'objet d'un désistement soit en entier, soit en partie, de la part de la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit, signé par un agent de la compagnie". Cependant la compagnie peut avoir une conduite qui ne saurait avoir d'autre interprétation que son intention d'excuser l'assuré de n'avoir pas fait ce que les conditions réclamaient.

CANADIENNE — SOLIDE — PROGRESSIVE**BRITISH COLONIAL**

FIRE INSURANCE COMPANY

MONTREAL

**ASSURANCES-INCENDIE**AUX TAUX DE L'ASSOCIATION
DES ASSUREURS.**NATIONAL HOTEL**Tables et Cigares de 1er choix
pour Touristes et Voyageurs.

Bières et Vins.

A. VINETTE, Propriétaire.

NAPIERVILLE, QUE.

Voitures à la disposition des Voyageurs.

Téléphone Bell

HOTEL DU CANADA

Z. COURVILLE, Propriétaire.

STE-JUSTINE STATION, P. Q.